

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 10 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean -Louis ARCARAZ, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN (pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE), Valdo DUCLOS (pouvoir à Esther Schreiber), Bilal HALHOUL (pouvoir à Jean-Philippe LE GAL), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Juliette HEURTEBIS (pouvoir à Julie DUMONT), Antoine LE NY (pouvoir à Michel GALAND), Laurence GARREAU (remplaçante de Gabi HOPER – pouvoir à Agnès SEJOURNET)

Absents :

Gabi HÖPER, Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Christophe GIGOT

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 29

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

- **20-07-172 : Substitution d'un membre du conseil municipal ne disposant pas la nationalité française pour les élections des sénateurs du 27 septembre 2020**

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du remplacement de Mme. Gabi HOPER par Mme. Laurence GARREAU en application de l'article LO286-2 du Code électoral.

● **20-07-173 : Désignation des délégués du Conseil Municipal de Libourne en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020**

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020,

Considérant que les 35 conseillers municipaux de la commune de Libourne sont délégués de droit,

Considérant qu'une conseillère municipale de la commune, Madame Gabi Höper, est de nationalité allemande et qu'elle est remplacée au collège électoral des sénateurs, par Madame Laurence Garreau (cf délibération n°20-07-172 en date du 10 juillet),

Considérant que le nombre de suppléants à élire est de 9 conformément à l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020,

Il est procédé à la composition du bureau électoral, comprenant le Maire Philippe BUISSON, Mesdames les conseillères municipales déléguées, Monique JULIEN et Sandy CHAUVÉAU ainsi que de Messieurs les conseillers municipaux délégués Michel GALAND et Baptiste ROUSSEAU.

S'est portée candidate la liste suivante :

- «Libourne»

Il est constaté qu'une seule liste a été déposée.

Monsieur le Maire ouvre le scrutin.

Le Conseil Municipal procède aux opérations de vote à bulletins secrets pour élire neuf suppléants selon la liste proposée par les conseillers municipaux et composée d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Après le dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, le Maire proclame les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 0
- Majorité absolue : 15

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

-La liste « Libourne » avec 29 suffrages obtenus soit 9 mandat de suppléants.

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020:

- Pierre PRUNIS
- Annie CONTE
- André GAMPERS
- Valérie VOGIN
- Christophe LACOME
- Marie Marline HERAUD
- Loïc HARRIET

Monsieur le Maire fait savoir que selon la réglementation en vigueur, chaque conseiller doit faire connaître la liste sur laquelle sera désigné le suppléant qui devra éventuellement le remplacer.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une seule liste, la liste «Libourne », a été déposée.

Les membres présents (délégués de droit), approuvent à l'unanimité, que la désignation des suppléants en cas d'empêchement, soit choisie sur la liste « Libourne » .

Monsieur le Maire rappelle que le code électoral prévoit que « les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers généraux ne peuvent être désignés délégués par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent ».

De ce fait, Madame Laurence ROUEDE et Monsieur Gonzague MALHERBE (conseillers régionaux) sont concernés par ces dispositions. Ainsi, Madame Rouède sera remplacée par Madame Fulbert et Monsieur Malherbe par Monsieur Agostini.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 10H25.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le 16.07.2020
Fait à Libourne


Le Maire
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne


Philippe BUISSON



Maire de Libourne

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200710-CRSOM07_20B-AU

16/07/2020

[Faint handwritten signature]

16/07/2020